

Comment s'informer et participer ?

Du 13 mai au 13 juillet 2024, la concertation est organisée au titre du Code de l'environnement, sous le regard de 2 garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public. Ceux-ci ont accompagné le centre hospitalier Tarbes-Lourdes dans la définition des moyens d'information et de participation du public.

Le site internet www.ch-tarbes-lourdes.fr

- Pour retrouver toutes les informations pratiques sur la concertation (dates, lieux...)
- Pour télécharger tous les documents (dossier de concertation, comptes rendus...)
- Pour consulter ou déposer des avis grâce au registre numérique.

Les registres

Des registres papier sont accessibles en 16 points du département. Retrouvez la liste sur le site de la concertation.

Les temps d'échanges.

15 mai - 18H	Grand débat d'ouverture	Tarbes Bourse du travail, place des Droits de l'Homme
16 mai - 18H	Réunion d'information	Argelès-Gazost Salle de la Terrasse, 6 place de la République
17 mai - 18H	Réunion d'information	Vic-en-Bigorre Espace Claude Miqueu, place du Corps Franc Pommies
21 mai - 18H	Réunion d'information	Pontacq Salle du théâtre, 1 place Huningue
22 mai - 18H	Réunion d'information	Lannemezan Salle des fêtes, 231 rue Thiers
23 mai - 18H	Réunion d'information	Trie-sur-Baïse Salle du Conseil, place de la mairie
24 mai - 18H	Réunion d'information	Bagnères-de-Bigorre Maison de quartier Clair Vallon, rue des Saules
11 juin - 18H	Atelier « accès à l'hôpital »	En webinaire : lien sur www.ch-tarbes-lourdes.fr
12 juin - 18H	Atelier « avenir du site de Lourdes »	Lourdes Palais des Congrès, 4 avenue du Maréchal Foch
13 juin - 18H	Atelier « avenir du site de Tarbes »	Tarbes IFMS, boulevard du Général de Lattre de Tassigny
26 juin - 18H	Atelier « intégration du projet à Lanne »	Lanne Salle des fêtes, rue Saint-Blaise
3 juillet - 18H	Grand débat de clôture	Béac Salle des fêtes, rue des Pyrénées

Des rencontres sur les principaux marchés du département seront également organisées. 5 forums thématiques à destination des professionnels sont programmés.



Retrouvez le détail
de ces rencontres sur
www.ch-tarbes-lourdes.fr

FRANCOM les entreprises - Crédits photos : ...



Nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes

Concertation préalable du public
Du 13 mai au 13 juillet 2024

L'essentiel du projet et de la concertation



Le centre hospitalier Tarbes-Lourdes envisage de rassembler les 2 hôpitaux de Tarbes et Lourdes sur un site unique. En réflexion depuis de nombreuses années, ce projet permettra de doter le territoire d'un hôpital moderne et capable de répondre aux nouveaux enjeux de santé. Du 13 mai au 13 juillet, il fait l'objet d'une concertation préalable du public à laquelle chacun a l'occasion de contribuer.

Pourquoi ce projet ?

Distants de moins de 25 km, les hôpitaux de Tarbes (La Gespe) et Lourdes sont les principaux établissements de santé du département. Leurs dimensions et leur proximité génèrent des difficultés d'organisation qui conduisent le centre hospitalier à envisager un nouveau site.

Ce nouvel établissement procurerait au département une offre de soins plus complète et plus moderne. En rassemblant les grands plateaux techniques, il disposerait d'une meilleure stabilité économique tout en renforçant la continuité des soins et l'attractivité de l'établissement.

Quels scénarios ?

Pour répondre à ces enjeux de modernisation, le centre hospitalier a étudié 4 scénarios d'évolution, détaillés dans le dossier de concertation :

Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Maintien des sites actuels Ce scénario correspond à l'absence de projet majeur : les 2 sites seraient alors maintenus en état de fonctionner, ce qui suppose cependant des travaux importants.	Réhabilitation du site de la Gespe et mise aux normes sismiques du site de Lourdes Dans ce scénario, les 2 sites ainsi que l'organisation seraient conservés, après des travaux majeurs sur une durée de 10 ans, permettant de les remettre aux normes.	Regroupement des établissements à La Gespe L'extension du site de Tarbes permettrait de regrouper sur un seul site les activités des 2 hôpitaux, au terme d'une période de travaux de 11 ans.	Construction d'un nouvel hôpital sur un site commun à Lanne Les activités des hôpitaux de Tarbes et Lourdes seraient regroupées dans un établissement neuf dans la commune de Lanne, après 3 ans de travaux.

Le centre hospitalier Tarbes-Lourdes soutient le scénario 3 de construction d'un nouvel hôpital à Lanne qui doterait le territoire d'un équipement de pointe, confortable et performant pour les patients, attractif pour les soignants. Ce scénario bénéficie du soutien financier de l'Etat sous la forme d'une subvention de 81 M€

et d'aides au fonctionnement, ce qui le rend moins coûteux que les scénarios 1 et 2, écartés notamment en raison d'importantes contraintes de fonctionnement pendant les travaux. Le scénario 0 de maintien en l'état actuel s'avère insuffisant pour assurer sur le long terme le bon fonctionnement des hôpitaux.



Perspective du projet d'hôpital à Lanne

De quoi sera-t-il question pendant la concertation ?

La concertation préalable du public s'adresse à tous les citoyens, professionnels de santé ou pas. Chacun peut faire valoir son avis pour éclairer les nombreux aspects

du projet qui restent à définir. Les principaux thèmes de la concertation figurent ci-dessous, mais tout sujet en lien avec le projet pourra légitimement être abordé.

- ✓ L'opportunité du projet et les scénarios envisagés
- ✓ L'évolution de l'offre de soins et le fonctionnement de l'hôpital
- ✓ La complémentarité entre l'hôpital, les autres établissements du département et la médecine de ville
- ✓ Les modalités d'accès au site de Lanne, selon différents moyens de transport et en fonction des capacités de chacun
- ✓ L'attractivité du site pour les professionnels de santé et pour les patients
- ✓ Les effets du projet sur l'environnement et le paysage
- ✓ L'avenir des sites actuels de Tarbes et Lourdes, en cas de déménagement des activités

UN TEMPS DE PARTAGE DES SAVOIRS

La plupart des temps d'échanges seront ouverts à tous les publics. Certaines réunions traiteront de sujets spécifiques et seront dédiées aux professionnels. Mais tous les apports de la concertation seront rendus publics sous la forme de compte-rendu puis dans le bilan des garants de la concertation, publié 1 mois après la clôture.